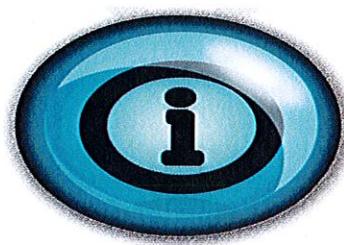




## R E S I D E N C E

### Les Terrasses de l'Ecu



Madame, Monsieur,

En notre qualité de syndic, nous revenons vers vous concernant certaines règles de vie à respecter en copropriété, suite à des plaintes répétées de résidents.

1. Merci de veiller sur vos animaux. Les dejections dans la résidence ou les terrasses/loggias sont formellement interdites. Merci de ramasser si nécessaire.
2. Rien ne doit être visible de vos terrasses et loggias (étendoir à linge, meubles...)
3. Utilisation des conteneurs :
  - Les ordures ménagères doivent être entreposées PROPREMENT dans les conteneurs prévus à cet effet.
  - Pour les bouteilles vides, merci d'utiliser le container prévu à cet effet par la ville.
  - Veuillez à respecter le tri sélectif.
  - Les gros encombrants, doivent être amenés à la déchetterie.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre note.

*Le Syndic*

M. TRISTAN LE BERRE

Siège social : 4 Av Emile Diacon – CS 97005 - 34093 Montpellier  
Fax : 04.99.23.23.98 - Tel : 04.99.23.23.99 - E-mail : [agence@agret.com](mailto:agence@agret.com)

Site : [www.agret.com](http://www.agret.com)

SARL au capital de 420.000 € – RC Montpellier N°89 B 1460 – Carte professionnelle n° 2006/34/1003  
N° TVA intracommunautaire : FR 42 352.770.580.00012 – N° FNAIM 16.621R  
Garantie Transaction 160.000 € - Garantie administration d'immeubles 2.900.000 €